

la situation au Vietnam, sa présence active et ses efforts avaient contribué à préserver la paix.

4. Depuis la présentation de ce 11^e rapport, la situation au Vietnam a donné des signes de détérioration rapide. La Commission est obligée d'adresser aux co-présidents ce rapport spécial relatif à l'agression et la subversion dont la République démocratique du Vietnam se serait rendue coupable envers la République du Vietnam, ainsi qu'aux graves accusations portées contre la République du Vietnam d'avoir violé les articles 16, 17 et 19 de l'Accord de Genève en recevant une aide militaire des Etats-Unis.

La délégation de la Pologne se désassocie des opinions exprimées dans le rapport spécial. Sa déclaration accompagne ce rapport.

5. Les co-présidents sont invités à se référer au paragraphe 24 du 10^e rapport intérimaire et au paragraphe 32 du 11^e rapport intérimaire, qui signalaient l'inquiétude exprimée par la République du Vietnam quant au problème de la subversion sur son territoire. Le paragraphe 61 du 11^e rapport intérimaire faisait état également des plaintes que la Commission avait reçues du Gouvernement de la République du Vietnam, qui accusait le Gouvernement de la République démocratique du Vietnam d'avoir commis une agression dans les provinces de Kontum et de Pleiku en octobre 1960. Les plaintes de cette nature ont continué à se faire plus nombreuses au cours de l'année 1961. En juin 1961, la Commission exposa la manière dont elle conçoit sa compétence pour connaître des plaintes de ce genre et les examiner en rapport avec des articles déterminés de l'Accord de Genève.

6. La Commission a reçu d'autre part plusieurs plaintes du Haut-commandement de l'Armée du peuple du Vietnam (APVN), portant de graves accusations relatives à une introduction au Sud-Vietnam de personnel militaire des Etats-Unis en nombre croissant ainsi que d'importantes quantités de matériel de guerre en contravention des articles 16 et 17. Toutes ces accusations ont été transmises à la Mission sud-vietnamienne pour fins de commentaires. Celle-ci, dans